

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 22 mars 2010 à 18h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (116-03-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (117-03-2010);
3. Adoption de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » (118-03-2010);
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (119-03-2010);
5. Refus – demandes de modification réglementaire sur la vocation d'un bâtiment accessoire au 192, rue Saint-André et l'ajout d'usage commercial de classe « I » service routier pour la zone 9264-68 (chemin des Anglais) (120-03-2010);
6. Adoption du règlement numéro 180-3 modifiant le règlement 180 et ses amendements afin de remplacer le bassin de taxation mentionné comme annexe « B » par le nouvel annexe « B-3 » (121-03-2010);
7. Adoption du règlement 127-2 modifiant le règlement 127 et ses amendements afin de remplacer le bassin de taxation mentionné comme annexe « B » par le nouvel annexe « B-2 » (122-03-2010);
8. Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 457 – modification du tarif pour l'acquisition d'un bac de 360 litres pour les ordures ménagères (123-03-2010) ;
9. Avis de motion – règlement (#422-1) abrogeant le règlement 422 (124-03-2010) ;

10. Avis de motion - règlement (#469) d'emprunt pour fins d'acquisition d'équipements roulants pour l'entretien du territoire (125-03-2010);
11. Adoption du projet de règlement numéro 1000-018 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 – intégration des nouvelles cotes de crues pour la rivière des Mille-Iles en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins (126-03-2010) ;
12. Avis de motion – projet de règlement numéro 1000-018 (127-03-2010);
13. Adoption du projet de règlement numéro 1001-114 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Iles et d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins (128-03-2010) ;
14. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-114 (129-03-2010) ;
15. Avis de motion – projet de règlement numéro 1004-1-006 - modifiant le règlement sur les permis et certificats 1004-1 afin d'y préciser les exigences applicables aux zones inondables et pour l'obtention de tout permis et certificat (130-03-2010);
16. Avis de motion – règlement (#470) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 4 076 935 situé sur le boulevard des Plateaux, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S4.1.1) (131-03-2010);
17. Avis de motion – règlement (#471) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 4 387 976 situé sur la rue Camus, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S4.1.1) (132-03-2010) ;
18. Expropriation d'une partie de la rue Rodrigue – l'Orée des Bois La Plaine inc. (133-03-2010) ;
19. Autorisation de signature – lettres d'entente numéros 2010-01, 2010-02 et 2010-03 – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (134-03-2010) ;
20. Autorisation de signature – entente de règlement des griefs numéros 2007-66 et 2008-13 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (135-03-2010);
21. Adoption du nouvel organigramme du service des communications de la Direction générale (136-03-2010);

22. Création du poste de Chef de service au service des communications de la Direction générale et nomination à ce poste (137-03-2010);
23. Période de questions;
24. Levée de l'assemblée (138-03-2010).

Donné à Terrebonne, ce 19^e jour du mois de mars 2010.

Judith Viens, avocate
Assistante-greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 MARS 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 22 mars 2010 à 18h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Jean-Luc Labrecque
Michel Morin	Michel Lefebvre
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et Messieurs les conseillers Daniel L'Espérance, Réal Leclerc, Paul Asselin, Marc Campagna, Frédéric Asselin, Sylvain Tousignant et Jean-Guy Sénécal.

RÉSOLUTION NO : 116-03-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 117-03-2010

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 118-03-2010

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative »;

ATTENDU la mise à jour de celles-ci;

ATTENDU la recommandation CE-2009-1202-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à leur mise à jour, adopte la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 119-03-2010

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mars 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mars 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 45 suivants :

- 1. D10-0127 / 3240, rue Alfred-Pellan / Les Habitations Phoenix inc.
Lot 3 249 699 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, produit par Concept Cad en date du 25 février 2010.

- 2. D10-0210 / 2948, rue de Montpellier / Sylco Construction inc.
Lot 4 286 451 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

3. **D10-0221 / 135, rue de Nîmes / Construction Martin Cousineau
Lot 4 286 441 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

4. **D10-0184 / 141, rue de Nîmes / Sylco Construction inc.
Lot 4 286 442 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

5. **D10-0201 / 165, rue de Nîmes / Sylco Construction inc.
Lot 4 286 446 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

6. **D10-0315 / 105, rue de Versailles / Sylco Construction inc.
Lot 4 397 693 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 25 février 2010.

7. **D10-0013 / 9, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.
Lot 4 206 041 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

8. **D10-0258 / 39, rue de Cazaux / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.
Lot 4 206 046 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

9. **D10-0263 / 57, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.
Lot 4 206 049 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

10. **D10-0309 / 79, rue de Challans / Construction Louis-Seize & Associés
Lot 4 170 536 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 25 février 2010.

11. **D10-0207 / 103, rue de Challans / Construction Louis-Seize & Associés**
Lot 4 028 172 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

12. **D10-0313 / 109, rue de Challans / Construction Louis-Seize & Associés**
Lot 4 170 531 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 25 février 2010.

13. **D10-0172 / 1, rue de Lavours / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 028 291 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, produit par Olivier Design en date du 26 février 2010.

14. **D10-0171 / 25, rue de Lavours / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 177 677 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Olivier Design en date du 19 février 2010.

15. **D10-0317 / 61, rue de Lavours / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 028 281 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Olivier Design en date du 25 février 2010, et également l'option d'une avancée de 2 pieds en brique sur fondation avec fenestration.

16. **D10-0335 / 85, rue de Lavours / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 028 277 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 26 février 2010.

17. **D10-0167 / 110, rue de Lavours / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 028 231 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Olivier Design en date du 25 février 2010.

18. **D10-0219 / 248, rue de Lavours / Stéphane Dufour
Lot 4 028 255 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

19. **D10-0216 / 272, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.
Lot 4 028 259 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une résidence unifamiliale, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

20. **D10-0173 / 33, rue de Miramas / Colette Leblanc
Lot 4 028 135 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Daniel Sirois en date du 16 février 2010, et en remplacement de la résolution du Conseil municipal numéro 018-01-2010, point # 9.

21. **D10-0242 / 131, rue de Miramas / Groupe Quevillon Galarneau inc.
Lot 4 028 154 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

22. **D10-0278 / 49, rue de Plaisance / Les Entreprises Michel Forest inc.
Lot 3 742 321 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

23. **D10-0191 / 124, rue de Plaisance / Construction Louis-Seize & Associés
Lot 3 932 878 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

24. **D10-0228 / 181, rue de Plaisance / Les Constructions Martin Cousineau inc.
Lot 3 932 939 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

25. **D10-0232 / 208, rue de Plaisance / Les Constructions Martin Cousineau inc.**
Lot 3 932 891 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

26. **D10-0202 / 322, rue de Plaisance / Construction Planichoix inc.**
Lot 3 932 908 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

27. **D10-0268 / 1, rue de Vaccares / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 028 276 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, produit par Consultants Ouellet Poirier en date du 25 février 2010, avec ou sans avant toit au-dessus de l'entrée.

28. **D10-0275 / 8, rue de Vaccares / Construction Serge Rheault inc.**
Lot 4 028 268 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

29. **D10-0151 / 13, rue de Vaccares / Les Habitations Tessier & Sarrazin inc.**
Lot 4 028 274 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

30. **D10-0325 / 803, rue du Rubis / Marc Dumont**
Lot 4 310 029 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, produit par Évolution Architecture en date du 23 février 2010 et accepte le plan de construction démontrant un garage isolé, produit par Évolution Architecture en date du 25 février 2010.

31. **D10-0160 / 2433, rue des Callas / Habitations Clo-Bel inc.**
Lot 4 139 254 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Sylvain Olivier, technologue, en date du 23 février 2010.

- 32. D10-0255 / 1340, rue de l'Abricotier / Les Constructions Lacourse
Lot 3 988 950 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

- 33. D10-0135 / 1431, rue de l'Abricotier / Les Constructions Lacourse
Lot 3 988 969 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

- 34. D10-0122 / 1450, rue de l'Abricotier / Groupe Construction Design 450 inc.
Lot 3 988 939 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

- 35. D10-0224 / 4784, rue Aline / Les Développements Jean-Guy Ouellette inc.
Lot 3 969 570 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

- 36. D10-0157 / 2627, rue de l'Aubier / Groupe Construction Design 450 inc.
Lots 4 186 228 et 4 186 215 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

- 37. D10-0149 / 2658, rue de l'Aubier / Groupe Construction Design 450 inc.
Lot 4 186 253 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 25 février 2010.

- 38. D10-0240 / 1121, 1123 et 1125, rue Rodrigue / Habitations des Vignobles inc.
Lot 3 969 664 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'architecture produit par Paul Raby, architecte, daté du 26 février 2010, pour la construction d'une habitation multifamiliale de trois logements sur le lot 3 969 664.

**39. D10-0295 / 16, rue de Margaux / Olivier Cyr
Lot 4 436 357 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

**40. D10-0064 / 386, rue du Grand-Héron / Habitations Germa inc.
Lot 4 301 375 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel Domaine du Parc :

Pour la cellule d'habitation # 10, le modèle d'architecture suivant :

- GE-10 (isolé) conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'aménagement du territoire, du traitement architectural des élévations avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers.

**41. D09-3150 / 938, rue Saint-Louis / Sylvie Breton
Lots 2 438 871 et 2 438 869 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le devis descriptif négocié avec le demandeur, daté du 17 février 2010, pour la rénovation du bâtiment.

**42. D10-0083 / 5661, boulevard Laurier / International Néon
Lot 1 887 289 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le concept d'affichage visant l'ajout du mot « extra » à la bannière commerciale en référence à la proposition réalisée par International Néon en date du 26 février 2010.

**43. D10-0289 / 285, rue de Briançon / Construction Voyer inc.
Lot 3 849 869 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 février 2010.

**44. D10-0075 / 310, rue de Briançon / Construction Voyer inc.
Lot 3 849 863 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Orazio Di Stefano, technologue, en date du 19 février 2010.

**45. D10-0148 / 2439, rue des Callas / 9089-8396 Québec inc.
Lot 4 139 253 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Architecture Gosselin en date du 23 février 2010.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 120-03-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite aux recommandations CE-2010-105-REC et CE-2010-165-REC du Comité exécutif, refuse les demandes de modification réglementaire suivantes :

- 1) usage commercial de classe « I » (service routier) avec potentiellement comme usage exclusif l'activité de lave-auto à l'intérieur de la zone 9264-68 (chemin des Anglais);
- 2) usage commercial de type bureau à l'étage d'un bâtiment accessoire, et ce, en mixité avec un garage domestique.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 121-03-2010

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement remplaçant de nouveau l'annexe « B » mentionné aux articles 6 et 7 du règlement numéro 180 pourvoyant à des travaux d'aqueduc et de revêtement bitumineux dans la rue Johanne, et ce, afin d'exclure le lot 2 919 522 du bassin de taxation, soit adopté sous le numéro 180-3.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 122-03-2010

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement remplaçant de nouveau l'annexe « B » mentionné à l'article 5 du règlement numéro 127 décrétant des travaux d'infrastructures dans les rues des Vignes, du Brouilly, du Chablis, du Cabernet, du Chardonnay, Paul-Cézanne, de Nevers et Jean-Paul–Riopelle afin d'inclure au bassin de taxation le lot 2 919 522 du cadastre du Québec, lequel bénéficie des travaux du règlement 127, soit adopté sous le numéro 127-2.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 123-03-2010

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 457-1) modifiant le règlement 457 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, et ce, afin de modifier le tarif pour l'acquisition d'un bac de 360 litres pour les ordures ménagères.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 124-03-2010

Le conseiller Michel Lefebvre donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 422-1) abrogeant le règlement 422 décrétant des travaux d'aménagement paysager, de construction de stationnement, de construction de sentier, de plantation d'arbres, d'installation de modules de jeux, d'un gazébo, de bancs de parc et d'éclairage des parcs et espaces verts dans le projet « Domaine du Parc », projet situé dans le secteur des rues des Migrateurs, du chemin Saint-Charles et Gagnon, au sud de l'autoroute 40, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 184 860\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 125-03-2010

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 469) décrétant l'acquisition de deux camions 10 roues, d'un chargeur sur roues, d'un rouleau compacteur combiné (48" de largeur), d'un camion 6 roues à benne basculante, d'un camion compacteur 6 V³ à chargement latéral et d'un fardier à col de cygne, capacité de 20 t m et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 196 400\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 126-03-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1000-018 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'y intégrer de nouvelles cotes de crues pour la rivière des Mille-Îles et d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 avril 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 127-03-2010

La conseillère Marie-Josée Beaupré donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1000-018) modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'y intégrer de nouvelles cotes de crues pour la rivière des Mille-Îles et d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 128-03-2010

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-114 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles et d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 avril 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 129-03-2010

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-114) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles et d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 130-03-2010

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1004-1-006) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'y préciser les exigences applicables aux zones inondables et pour l'obtention de permis pour tout agrandissement et rénovation, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 131-03-2010

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 470) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 4 076 935 situé sur le boulevard des Plateaux, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S4.1.1).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 132-03-2010

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 471) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 4 387 976, rue Camus, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S4.1.1)

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 133-03-2010

ATTENDU le projet de développement de la phase 2 de Les Cours du Ruisseau Noir;

ATTENDU QU'à cet effet il y a lieu de procéder à l'expropriation, pour fins de rue publique, des parties du lot 3 666 590 du cadastre du Québec, lesquelles parties de lot seront incessamment connues comme étant les lots numéros 4 243 013 (3 729,7 m.c.) et 4 243 014 (70,1 m.c.) du cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du 10 mars 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés s.e.n.c.r.l., avocats, pour la confection de tous les documents requis pour l'expropriation des parties du lot 3 666 590 du cadastre du Québec, lesquelles parties sont démontrées aux plans et aux descriptions techniques préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous les numéros 21438 et 21445 de ses minutes et seront connus incessamment comme étant les lots numéros 4 243 013 (3 729,7 m.c.) et 4 243 014 (70,1 m.c.) du cadastre du Québec appartenant à la compagnie Domaine de l'Orée des Bois La Plaine inc. (M. Daniel Proulx, président), le tout pour fins de rue.

QUE l'indemnité d'expropriation soit et est fixée à 1\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 134-03-2010

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente numéros 2010-01, 2010-02 et 2010-03 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, le tout suivant les recommandations CE-2010-221-REC, CE-2010-222-REC et CE-2010-223-REC du Comité exécutif du 10 mars 2010.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 135-03-2010

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes de règlement des griefs numéros 2007-66 et 2008-13 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, le tout suivant les recommandations CE-2010-224-REC et CE-2010-225-REC du Comité exécutif en date du 10 mars 2010. Copie desdites ententes est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 136-03-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme du service des communications de la Direction générale, daté de mars 2010, afin de créer le poste de Chef de service du service des communications.

QUE la description de tâches du poste de Chef de service du service des communications est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 137-03-2010

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de Chef de service du service des communications de la Direction générale et nomme Mme Isabelle Lewis pour combler ce poste et fixe la rémunération de ce poste selon l'échelon 7 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur pour les employé(e)s cadres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 138-03-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
